

# PROJET TERRITORIAL DE SANTÉ MENTALE YVELINES SUD Plan d'actions

Présentation au Conseil Territorial de Santé  
des Yvelines

-

23 mars 2021

Travaux animés par  
la CPT 78 Sud préfiguratrice



Avec le soutien de  
l'ARS Ile-de-France



**MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PLAN D' ACTIONS DU  
PROJET TERRITORIAL DE SANTE MENTALE YVELINES SUD**

# Diagnostic territorial partagé

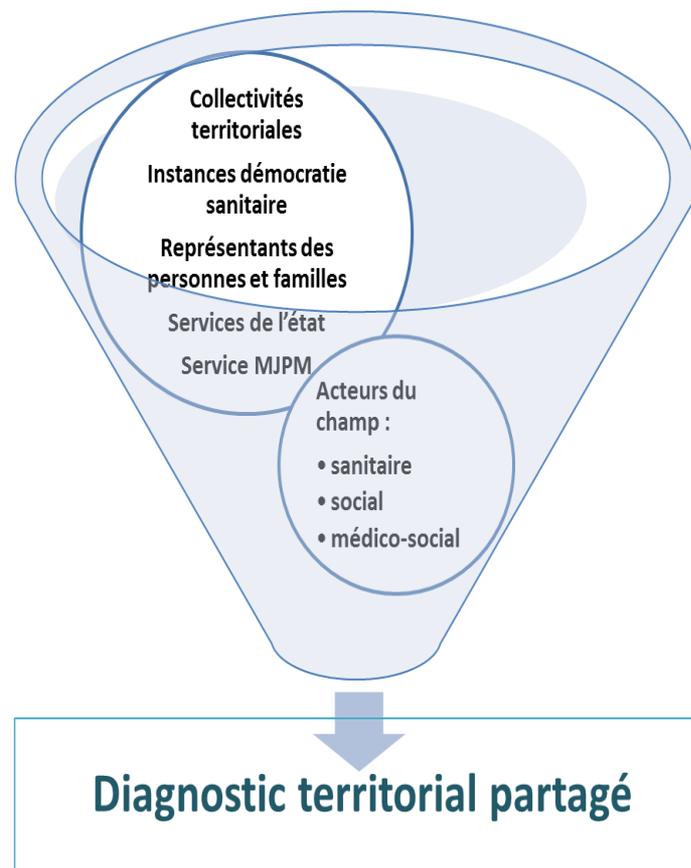
- **Un diagnostic structuré autour des :**

- ✓ 6 priorités du PTSM (art. R.3224-5 du CSP)
- ✓ 6 principes d'actions relatifs à la santé mentale du SRS 2018-22;
- ✓ Filières de soins identifiées dans le PMSP du GHT Yvelines Sud

- **Gouvernance et animation:**

- ✓ Une démarche partenariale et participative
- ✓ Une animation de l'ensemble des travaux par la CPT 78 préfiguratrice

300 acteurs et participants



Approuvé par le DG ARS le 28/10/2020

# Calendrier d'élaboration PTSM

## Rédaction collégiale du plan d'action du PTSM

Envoi d'un kit méthodologique aux pilotes d'action  
18/12/2020

Rédaction des fiches action par les pilotes en lien  
avec les groupes de travail PTSM  
Janvier – Mi-février 2021

Accompagnement méthodologique des pilotes par  
équipe projet PTSM  
Janvier – mi-février 2021



## Validation collégiale du plan d'action et finalisation du PTSM

Envoi des fiches action aux membres du  
COFIL PTSM pour validation  
A compter de semaine 2 de février 2021

Retour attendu COFIL PTSM  
10 jours après chaque envoi –soit jusqu'à  
mi-mars

Correction des fiches actions par équipe  
projet PTSM avec les pilotes concernés  
Jusqu'à mi-mars 2021

Finalisation de l'ensemble du document  
par équipe projet PTSM  
Fin décembre à mi-mars 2021



## Validation du document par le Territoire

Commission spécialisée en santé mentale du CTS 78  
9 mars 2021

Réunion des CLSM du territoire  
16 mars 2021

Conseil territorial de santé (CTS) des Yvelines  
23 mars 2021



## Dépôt du PTSM

Modifications éventuelles sur la base des avis rendus par le Territoire par  
l'équipe projet PTSM  
23 au 26 mars 2021

Envoi ARS pour approbation  
26 mars 2021

# Rédaction du plan d'actions

- **22 objectifs prioritaires** identifiés et classés conformément aux **3 grands axes** de la Feuille de route nationale Psychiatrie et Santé mentale
- Méthodologie initiale revue en contexte de crise sanitaire et report de 3 mois du dépôt du rapport accordé par l'ARS IDF
- **Contributeurs** identifiés lors des COFIL PTSM ou incontournables dans l'élaboration du plan d'actions sollicités fin décembre

## Modèle de Fiche action

| Axe                                        |                 |               |
|--------------------------------------------|-----------------|---------------|
| Objectif prioritaire                       |                 |               |
| Lien décret PTSM<br>Lien PRS 2<br>Lien FDR | Nom de l'action |               |
|                                            | Porteurs        | Contributeurs |
| Enjeux de l'action au regard du diagnostic |                 |               |
| Indicateurs de suivi                       |                 |               |
| Etapas de mise en œuvre                    |                 | Calendrier    |
|                                            |                 |               |
|                                            |                 |               |
|                                            |                 |               |
| Moyens nécessaires identifiés              |                 |               |
| Commentaires/Points de vigilance           |                 |               |
| Lien avec les autres actions du PTSM       |                 |               |

**PLAN D' ACTIONS DU PROJET TERRITORIAL DE SANTE  
MENTALE YVELINES SUD**

# Points d'appui d'élaboration du PTSM

- La santé mentale : « état complet de bien-être physique, mental et social ».
- Une bonne santé mentale dépend de comment nous faisons société, avec une responsabilité accrue de certains acteurs (cohésion sociale, éducation, protection des citoyens, justice, santé...)
- Ces facteurs sociétaux sont également des **déterminants de la survenue et de l'évolution des troubles psychiatriques.**
- La psychiatrie soigne des troubles dont l'évolution naturelle est souvent chronique, qui impliquent une perte d'espérance de vie, et dont les déterminismes sont complexes et multiples (génétiques, biologiques, environnementaux, psychologiques, sociaux).
- Elle s'appuie sur :
  - ✓ des modèles neurophysiologiques et psychopathologiques divers selon les troubles,
  - ✓ une large palette d'outils thérapeutiques,
  - ✓ des parcours de soins différenciés selon la nature des troubles et les besoins qu'ils génèrent.

# Comprendre l'organisation des soins psychiatriques

- Les besoins de santé sont très variables selon les troubles, et les acteurs de santé également divers et multiples.
- Plus le trouble est sévère, plus les besoins de la personne sont divers, nombreux et dépassent le seul domaine des soins. Seule une **réponse globale aux besoins de santé de la personne** permet d'obtenir un résultat satisfaisant en termes d'efficacité mais aussi médico-économiques.
- Il s'agit donc de mobiliser les différents acteurs utiles, bien au delà de ceux de la psychiatrie.
- La construction de parcours de santé gradués et personnalisés et la définition de chacun des acteurs au sein de ces parcours nécessitent de distinguer différentes situations cliniques ou différentes populations (Ex. : l'âge).
- Autant de situations, autant de besoins spécifiques et autant d'acteurs dont les interventions doivent être coordonnées.

Le souhait des acteurs du PTSM : n'oublier aucune population ou situation clinique



construction de **12 parcours de santé jugés thématiques prioritaires**

# Les prérequis au déploiement des parcours

- Un travail de tous sur la destigmatisation des troubles psychiques et la sensibilisation à la santé mentale (Ex : SISM et PSSM) : **FA 2.1.; 2.2; 3.**
- Le développement d'une culture partagée et d'une connaissance du rôle de chacun : **FA 2.1.; 2.2.; 3; 5,2.; 5,4.; 7.1; 7.2.; 7.3.; 11.1.; 12.1.; 12.3.; 13.2.; 15; 18; 19; 20.2.; 20.3; 21**
- La formation des professionnels : **FA 1.2; 2.2; 2.3; 3; 5.2.; 7.1.; 7.2.; 12.1.; 12.2.; 15 ; 16.1. ; 18.**
- Poursuivre l'adaptation de l'offre sanitaire, sociale et médicosociale correspondant aux besoins du territoire : **FA 6.; 13.1; 13.2; 13.3; 14; 16.1.; 16.2; 16.3. ; 19; 20.3.**

# Les 12 parcours de santé

- Troubles mentaux fréquents (adulte)
- Prévention du suicide (tout âge)
- Urgences (enfants et adultes)
- Périnatalité
- Troubles du neuro-développement (enfants et adultes)
- Transition adolescent / jeunes adultes
- Psycho-traumatisme (enfants, adolescents, jeunes adultes)
- Troubles mentaux sévères et persistants
- Conduites addictives
- Personnes en situation de précarité
- Personnes âgées
- Personnes sous main de justice

# Parcours troubles mentaux fréquents

**Objectif prioritaire : Développer l'intégration de la santé mentale au sein des soins de premier recours afin de :**

- Favoriser le repérage précoce des troubles psychiques et proposer des soins gradués et d'intensité suffisante pour les TMF, en particulier par le déploiement des soins collaboratifs : **FA 5.1. ; 5.3.**
- Mettre en place des coopérations entre les soins primaires et les soins spécialisés pour les situations qui relèvent d'un parcours complexe : **FA 5.2.**
- Favoriser l'accès à un panel diversifié de psychothérapies **FA 5.3.**

***Les acteurs : MG, MSP, CPTS, APTA, psychologues libéraux, psychiatres libéraux, psychiatrie publique dont dispositif de soins partagés et secteurs***

# Parcours urgences adultes / enfants et adolescents

**Objectif prioritaire : Proposer une réponse coordonnée et territoriale depuis le domicile jusqu'au parcours de soins hospitalier ou ambulatoire**

- Assurer un accueil gradué des urgences 7/7 et 24/24 sur les deux SAU : **FA 10.2.**
- Mettre en cohérence les différents acteurs d'amont et d'aval, y compris dans l'urgence pré- hospitalière : **FA 10.1.; 10.2.; 10.3.**
- Garantir des prises en charges de crises ambulatoires par une équipe mobile de territoire en lien avec les acteurs de santé de premier et de deuxième recours : **FA 10.4.**
- **Renforcer la filière enfants et adolescents : FA 5.4; 10.5**

*Cette filière est en étroite articulation avec un plan global d'actions intégrées en prévention du suicide porté par le dispositif VIGILANS : FA 3*

# Parcours troubles mentaux sévères et persistants

**Objectif prioritaire : proposer des parcours de santé répondant à l'ensemble des besoins de la personne et orientés vers son rétablissement**

- **Structurer l'offre de soins de réhabilitation en articulation avec le parcours de vie** de la personne : développer une plateforme territoriale de soins et le case management socio-sanitaire de type PASSVers : **FA 7.1. ; 7.2. ; 7.3.**
- Améliorer l'accès des personnes présentant des TMSP aux **consultations somatiques** : **FA 9.2.**
- Renforcer le dispositif territorial d'interface sanitaire sociale et médico-sociale et en lui associant une **compétence en addictologie** : **FA 11.1 .; 11.2.**
- **Préserver l'accès et la continuité des soins psychiatriques** pour les personnes hébergées/logées en établissement social et médico-social et les populations précaires : **FA 11.3**
- **Développer des pratiques orientées rétablissement par la participation des usagers** (patients experts, médicateurs santé pairs, groupes d'entraide mutuelle) et **réduire le recours aux soins sans consentement** : **FA 18.**
- **Améliorer l'accès à l'emploi et aux activités** et construire des parcours d'insertion : **FA 19.**
- **Faciliter l'accès à un logement adapté** en développant des nouvelles réponses et en mettant en place un **accompagnement adéquat** favorisant l'accès et le maintien dans le logement : **FA 20.1 .20.2. ; 20.3**
- **Améliorer l'évaluation des situations de handicap psychique** afin de faciliter les décisions de la CDAPH au mieux adaptées à la situation en développant une fonction d'appui : **FA 21.**

# Parcours personnes âgées

## Objectif prioritaire: favoriser le maintien à domicile

- Développer et améliorer la réponse mobile et extrahospitalière à destination de la personne âgée quel que soit son lieu d'hébergement
- Mettre en place une plateforme regroupant les Equipes mobiles gériatriques extrahospitalières du territoire : **FA 8.**

# Parcours personnes en situation de précarité

**Objectif prioritaire : améliorer l'accès et la continuité des soins en coordination avec les acteurs sociaux**

- Mener une réflexion sur l'articulation des actions relatives à **l'accès aux soins somatiques** des personnes en situation de précarité et d'exclusion : **FA 9.1.**
- **Développer une EMPP** intégrée au dispositif territorial d'interface sanitaire sociale et médico-sociale : **FA 11.1.**
- **Associer une compétence en addictologie** au dispositif territorial d'interface sanitaire-sociale et médico-sociale : **FA 11.2.**
- **Préserver l'accès et la continuité des soins psychiatriques** pour les personnes hébergées/logées en établissement social et les populations précaires : **FA 11.3.**
- **Faciliter l'accès et le maintien des personnes dans un logement** ordinaire par la mise en œuvre de la charte départementale santé mentale/logement : **FA 20.1.**

# Parcours personnes sous main de justice

## Objectif prioritaire : améliorer l'accès et la continuité des soins et développer des soins spécifiques

- création d'un **HDJ psychiatrique** au sein de la Maison d'Arrêt du Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy : **FA 13.1.**
- mise en place d'un **dispositif d'accompagnement à la sortie** de la détention pour les situations particulièrement complexes : **FA 13.2**
- Renfort de l'équipe de l'unité de psycho-criminologie de l'Antenne de Psychiatrie et de Psychologie Légale des Yvelines pour la prise en charge des **auteurs de violences conjugales** : **FA 13.3.**

# Parcours transition enfant/adolescent/adulte

**Objectif prioritaire : améliorer la continuité du parcours de vie et de soins et éviter les ruptures (soins ou études)**

- Faciliter l'accès à un soutien psychologique et à des psychothérapies pour les adolescents et jeunes adultes suite à l'expérimentation Ecout'Emoi : **FA 5.4.**
- Mettre en place des **dispositifs ambulatoires de suivi** des jeunes âgés de 16 à 25 ans : **FA 16.1.**
- Développer **l'offre de soins et de réintégration scolaire** pour les jeunes de 12 à 25 ans : **FA 16.2.**
- Mettre en place un dispositif d'hospitalisation à temps partiel et une consultation dédiée aux **troubles des conduites alimentaires** sur l'institut MGEN La Verrière : **FA 16.3.**

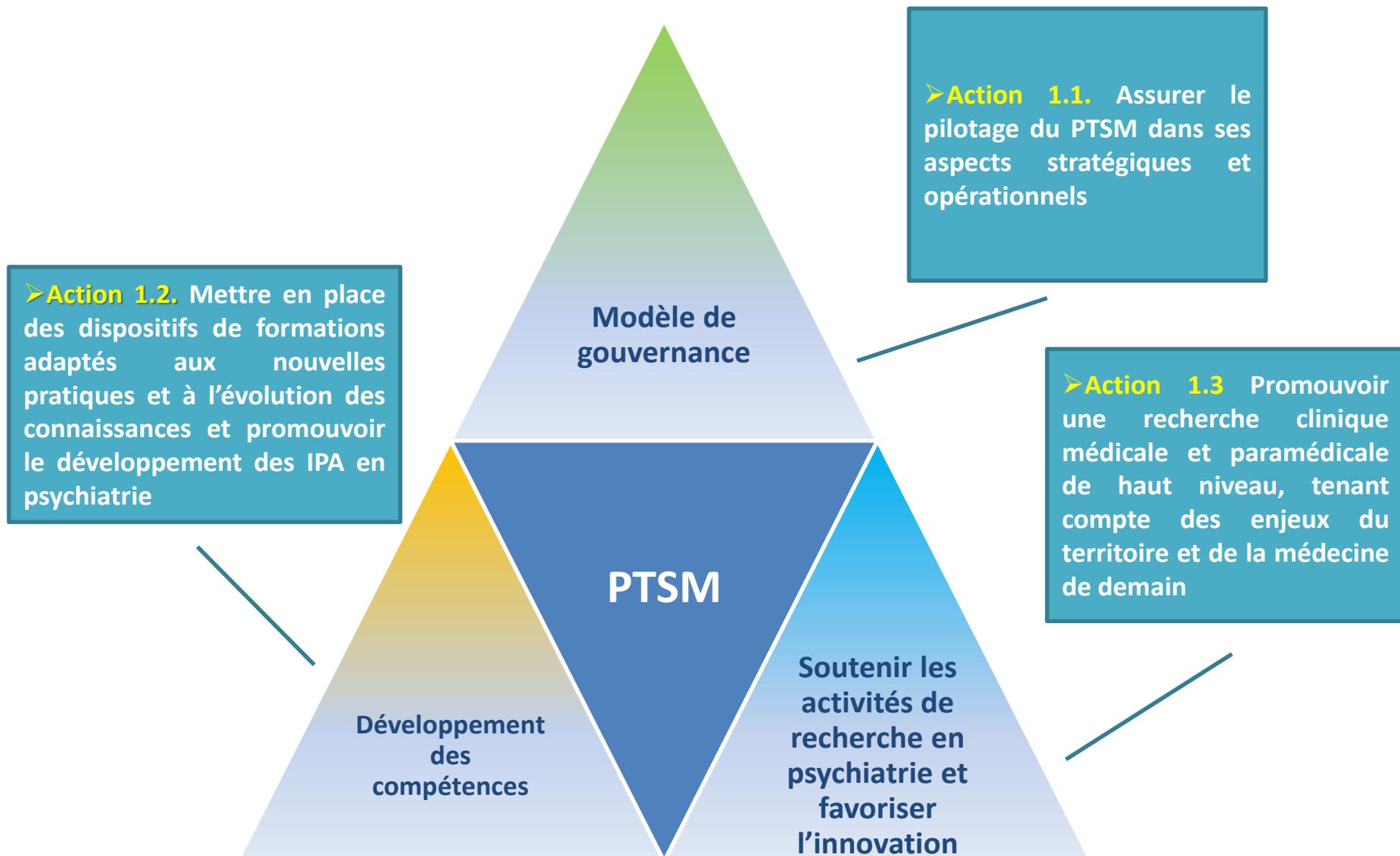
# Parcours troubles du neuro-développement

**Objectif prioritaire : améliorer le repérage, l'accès au diagnostic et à un parcours de santé intégré et à tout âge de la vie**

- Mettre en place des **formations au repérage des TND** pour les professionnels « petite enfance » et l'éducation nationale : **FA 2.3.**
- Mettre en place un **diagnostic précoce et gradué** des enfants à risque de neuro-développement : **FA 12.1.**
- Repérer et partager les bonnes pratiques entre les équipes sanitaire et médico-sociales participant à la **prise en charge somatique** de ces enfants : **FA 12.2.**
- Développer l'offre en **guidance parentale** : **FA 12.3.**
- Améliorer l'accès aux soins des enfants présentant des troubles spécifiques du neuro-développement, **TDA/H et troubles spécifiques des apprentissages (TSApp)** : **FA 12.4.**
- **Eviter les ruptures** dans le parcours de soins et de vie au moment des transitions liées à l'âge et/ou au changement d'orientation médico-sociale par la mise en place de « référents passage » : **FA 22.**

**MISE EN ŒUVRE ET SUIVI  
DU PROJET TERRITORIAL DE SANTE MENTALE YVELINES SUD**

# Actions transversales « support » à l'action du PTSM



# Articulation du PTSM avec l'ensemble des projets stratégiques territoriaux

